



COTISATIONS 2019-2020

Catégorie d'âge			Naissance	Cotisations *	Licence **	Total
U9	Ecole de basket	M/F	2011-2012	200.-	40.-	240.-
U11	Ecoliers	M/F	2009-2010	270.-	40.-	310.-
U13	Minimes	M/F	2007-2008	350.-	45.-	395.-
U15	Benjamins	M/F	2005-2006	375.-	75.-	450.-
U15TRB	Benjamins	M	2005-2006	475.-	75.-	550.-
U17	Cadets	M/F	2003-2004	400.-	85.-	485.-
U17TRB	Cadets	M	2003-2004	500.-	85.-	585.-
U20	Juniors	M	2000-2002	400.-	110.-	510.-
U20TRB	Juniors	M	2000-2002	400.-	110.-	510.-
LNBF	Ligue Nationale B	F		400.-	(FIBA 375.-) 155.-	(FIBA 775.-) 555.-
1LNM	1ère Ligue Nationale	M		400.-	155.-	555.-
2LF	2ème Ligue Cantonale	F		400.-	155.-	555.-
4LM	4ème Ligue Cantonale	M		400.-	155.-	555.-
Vétérans		M		100.-	-.-	100.-

* Les familles bénéficient d'une réduction de 10% à partir du 2ème enfant pour tout membre de la famille pratiquant dans le club (pas de réduction sur la licence)

En cas de transfert, des frais sont facturés. En cas de participation du joueur dans plusieurs équipes, c'est son âge qui est déterminant pour le calcul de la cotisation.

** Licence AVB/FSBA = Association Vaudoise de Basket/Fédération Suisse de Basketball (Swiss Basketball). La licence est obligatoire pour être reconnu en tant que membre de l'Association et de la Fédération et participer aux compétitions organisées par ces dernières (championnats, tournois, coupes, etc.)

Tableau d'Exemptions (Cotisation + Licence)

Fonction	Licence en Fonction Administrative	Cotisation comme joueur	Licence comme joueur	Cotisation pour Enfants	Licence pour Enfants
Entraîneurs / Assistants	Exempté	Exempté	Exempté	Exempté	À payer
Arbitres	Exempté	Exempté	Exempté	À payer	À payer
Officiels de Table	Exempté	À payer	À payer	À payer	À payer
Membres du Comité	Exempté	À payer	À payer	Exempté	À payer

Autres exceptions individuelles pour les cotisations, à l'exclusion de la licence

Exemples :

- Entrée en deuxième partie de saison (prorata temporis)
- Blessure grave (à partir de 3 mois – prorata temporis)
- Fortes difficultés financières (hardship)

Conditions cumulatives :

- Décision existante et confirmée par écrit par le Comité
- À l'unanimité par le Comité